

I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 27 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt sept mai à dix-huit heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. Dominique BEC, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation : le 22 mai 2020

Etaient présents : M. Dominique BEC, Mme Geneviève CANO-DUMONT, Mme Geneviève CARRIE, M. Yves CASTREC, Mme Magali CATALOGNA, Mme Marie-Angèle GISTAIN, Mme Evelyne GUERIN, Mme Mélanie HAGUENIN, Mme Béatrice HAUCHARD, M. Luc LENE, M. Frédéric LEON, M. Pascal LIPPS, M. Stéphane MALARET, Mme Karine MAUBERT-SBILE, M. Cyril REBEL

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Cyril REBEL

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 15 |
| Nombre de membres présents : | 15 |
| Nombre de votants : | 15 |

OBJET : détermination du nombre de postes d'Adjoints

Délibération n°2020-08

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que la Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints au Mairie sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (15),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE la création de 4 (quatre) postes d'Adjoints.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

À Verac, le 29 mai 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Prénom-nom

